Bien vivre à Condé-Folie

LA GAZETTE

JUIN • JUILLET • AOÛT

2026

N°1

ACTUALITÉS VIE LOCALE ÉVÉNEMENTS

“ Vivre ensemble notre village

Le mot du Maire

Chères Condéennes, et chers Condéens,

L'équipe municipale est heureuse de vous présenter cette gazette que vous réclamez et attendez avec impatience pour connaître les actualités, les projets et les moments forts qui font vivre notre village. Elle nous permettra également de vous rappeler les lois et règlements applicables et qui ont pour vocation de nous permettre de vivre ensemble en harmonie.

Cette gazette vient en complément du site internet de la commune sur lequel vous trouverez des informations générales et de l'application INTRAMUROS sur laquelle nous partageons les informations que nous jugeons pertinentes ainsi que celles sur les manifestations et travaux des jours à venir.

Merci à tous ceux qui s'impliquent pour faire vivre et animer notre village et au comité de rédaction qui vous partage ces moments forts ; n'hésitez pas à participer, vos idées, vos interrogations sont les bienvenues car certainement partagées par d'autres concitoyens. Nous tâcherons d'y répondre au mieux.

Bonne Lecture à tous.

Viviane Mansard

Votre mairie a modifié ses horaires d'ouverture !

MERCREDI : 8h30-11h30
JEUDI 8h30-12h30/13h00-17h00
VENDREDI 8h30-12h30/13h00-19h00

Téléphone 03-22-31-91-51
Mail : mairie@conde-folie.fr

Les permanences du Maire et de ses adjoints se font uniquement sur rendez-vous .

Aucun changement d'horaires concernant le bureau postal

Lundi
9h30-12h00
14h30-16h30
Mardi 08h30-12h30
Jeudi 8h30-12h30
Vendredi
14h30-16h30
Samedi
09h00-12h00

03-22-31-90-59

Nos manifestations

DE LA PÉRIODE ESTIVALE

6 JUIN	**Bataille de la Somme :** Commémorations
13 JUIN	**Coup de pattes de Ness :** Repas Karaoké
20 JUIN	**Gala de Dance STAR DANCE :** à Abbeville
20 JUIN	**Chante avec ton Chœur :** Repas et concert en plein air (stade de foot)
27 JUIN	**Kermesse de l'école** par l'APE
30 JUIN	**Spectacle freestyle foot pour les « Nazus »**
4 JUILLET	**Barbecue :** Banquet des enfants de l'association « Les Nazus »
14 JUILLET	**Fête Nationale et repas** organisés par votre commune
8 AOÛT	**Ouverture de la fête foraine** et feu d'artifice
9 AOÛT	**Réderie** organisée par la Chasse

LES AUTORISATIONS ET LES INTERDICTIONS

Nous vous rappelons que la taille des haies
est déconseillée du 16 mars au 15 août afin de préserver la nidification.

EN CE QUI CONCERNE LES HORAIRES DE TONTE, VOUS POUVEZ VOUS Y ADONNER :

Du lundi au vendredi
8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h30

Le samedi
9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés
10h00 à 12h00

Il s'agit d'un arrêté préfectoral qui concerne tout le département.

Sont aussi concernées les **activités bruyantes de bricolage** selon ces horaires.

J'entretiens mon Trottoir, je valorise mon Village !

LA COMMUNE VOUS REMERCIE

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

« Les propriétaires ou locataires, sont tenus d'entretenir, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leurs immeubles »

- *Balayage*
- *Désherbage* (arrachage ou binage)
- *Démoussage*

Ensemble, pour un village propre et agréable !

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est

INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Cette pratique est source de pollution de l'air, contribue aux risques d'incendie et peut être à l'origine de troubles de voisinage.

Elle peut être sanctionnée par une contravention.

Ensemble, préservons notre cadre de vie !

Portrait

Connaître sa commune est important, aussi nous avons eu l'idée originale de mettre à l'honneur à chaque gazette un ou plusieurs agents communaux.
Pour ouvrir le bal, voici le portrait de Carmela !

Carmela Sailly, habitante de la commune, est en alternance BTS Gestion Petites Moyennes Entreprises au sein du service administratif de la mairie de Condé Folie. Elle accueille le public et répond au téléphone, fait un peu de comptabilité, de l'urbanisme et de l'état civil. Elle est parmi nous 3 jours par semaine, le reste elle suit les cours dans son école.
Ses loisirs sont principalement la lecture, les balades et la mode. Ce qu'elle apprécie entre autres dans son travail est la bonne ambiance entre collègues et la diversité des tâches à effectuer.
Carmela a suivi la transformation des locaux et elle est heureuse de la praticité de l'accueil du public dans la nouvelle configuration.
Pour son avenir elle se voit bien continuer dans le secrétariat de mairie et ainsi passer le concours qui lui permettrait d'occuper ce poste.

Les récompenses aux diplômes !!!!

Comme chaque année, les élèves ayant obtenu un diplôme reconnu par le Ministère de l'Education Nationale peuvent obtenir une récompense qui sera remise sur 2 temps de convivialité :

Le 14 Juillet récompensera les brevets des collèges, les CAP, BEP, BAC, BTS.
Vous avez jusqu'au 11 juillet pour effectuer votre demande.
(Si vous ne pouvez pas fournir les justificatifs à cette date... Pas de panique... votre récompense vous sera remise sur le second temps de convivialité...)

C'est à dire :

A l'occasion des Vœux 2027 du Maire.
Où il s'agira de remettre cette récompense à tous les détenteurs de diplômes universitaires.
Toute demande nécessite une inscription en Mairie avec les pièces attendues :

- **La copie du diplôme ou copie du relevé de notes avec la mention obtenue**
- **Un justificatif de domicile (résidence dans la commune)**
- **Un justificatif d'identité.**

Equipement Sportif

Le City Stade

Petits et grands attendent avec impatience l'ouverture du city stade. Toutefois, celle-ci reste conditionnée à l'achèvement des travaux de marquage et de peinture des pistes cyclables aux abords du site, des interventions qui n'ont malheureusement pas pu être réalisées jusquà présent en raison des conditions météorologiques défavorables. Dès que ces travaux seront finalisés la commission de mise en sécurité pourra procéder à sa visite et valider l'ouverture officielle de cet espace très attendu par les habitants.

Un nouveau camion pour les services techniques

Soucieuse d'améliorer les conditions de travail des services techniques et la qualité des interventions dans la commune, la municipalité s'est dotée d'un nouveau camion. L'équipe l'a réceptionné ce 19 mai.

Demarches pour obtenir une carte d'identité nationale

Depuis le 28 mars 2017.

L'usager doit remplir en ligne sa pré-demande de CNI (renouvellement, ou en cas de perte ou vol). Pour ce faire, il convient de se créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite et saisir son état civil et son adresse.

Un numéro de pré-demande sera alors attribué, il conviendra de le noter ou l'imprimer afin de le communiquer à l'agent de guichet qui récupérera les informations enregistrées en ligne.

Passage sur ants.gouv.fr obligatoire.

ATTENTION : LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE NE DISPENSE PAS L'USAGER DE SE RENDRE EN PERSONNE AU GUICHET DE LA MAIRIE POUR LA PRISE D'EMPREINTES ET LE DÉPÔT DES JUSTIFICATIFS (D'ÉTAT CIVIL, DE NATIONALITÉ, DE DOMICILE, PHOTOS D'IDENTITÉ, TIMBRES FISCAUX LE CAS ÉCHÉANT).

Rappel :

- La carte nationale d'identité (CNI) est un document gratuit délivré par l'Etat français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice.
- La détention d'une carte d'identité n'est pas obligatoire.
- Elle est délivrée à toute personne qui en fait la demande, à condition de pouvoir prouver sa nationalité française.
- Il n'y a aucune condition d'âge pour en être titulaire.

Coût :

La carte nationale d'identité est gratuite. Si par contre vous ne pouvez pas restituer votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure pour perte ou vol qui est payante : 25 euros en timbres fiscaux.

Délai d’obtention :

Variable selon la période de l’année, le pic d’activité se situant entre mars et août.

Durée de validité pour les mineurs : 10 ans
Durée de validité pour les majeurs : 10 ans + 5 ans

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d’identité sécurisées, délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans (10+5 ans). La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche. La date de validité inscrite sur le titre n’a pas besoin d’être modifiée pour que la CNI soit prolongée de 5 ans.

Attention : Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.

Seuls les pays suivants acceptent une carte d'identité prolongée automatiquement : Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Martin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie (uniquement si vous êtes binational ou s'il s'agit d'un voyage de groupe organisé par un professionnel du tourisme), Turquie.

Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une fiche d'information traduite, qui peut être présentée aux autorités étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Attention : Si vous voyagez dans un autre pays, il faut avoir un passeport.

Où dois-je déposer ma demande de passeport ou de carte nationale d'identité ?

Vous pouvez déposer votre demande de passeport dans une des mairies équipées du dispositif de recueil. Dans la Somme, les 21 mairies équipées sont :

Vous trouverez les mairies équipées sur cette page : https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee. Attention, vous devrez récupérer votre passeport dans cette même mairie. Pour les CNI, le dépôt se fait toujours à la mairie de son domicile.

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance	Référence	Objet de la délibération
20 mars	DEL_2026_04	Élection du Maire
20 mars	DEL_2026_05	Nombre d'Adjoints
20 mars	DEL_2026_06	Élection des Adjoints
20 mars	DEL_2026_07	Indemnités des élus
20 mars	DEL_2026_08	Délégations du Maire
20 mars	DEL_2026_09	Commission de délégation du service public
20 mars	DEL_2026_10	Commission d'appel d'offres
10 avril	DEL_2026_11	Vote du compte financier unique 2025 - Budget principal
10 avril	DEL_2026_12	Liste des restes à réaliser pour 2025 - Budget principal
10 avril	DEL_2026_13	Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget principal
10 avril	DEL_2026_14	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2026
10 avril	DEL_2026_15	Tableau des emplois pour 2026
10 avril	DEL_2026_16	Vote des subventions accordées aux associations locales
10 avril	DEL_2026_17	Adoption du budget principal 2026
10 avril	DEL_2026_18	Vote du compte financier unique 2025 - Budget assainissement
10 avril	DEL_2026_19	Liste des restes à réaliser pour 2025 - Budget assainissement
10 avril	DEL_2026_20	Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget assainissement
10 avril	DEL_2026_21	Adoption du budget assainissement 2026
10 avril	DEL_2026_22	Demande de subvention pour l'aménagement du trottoir devant le stade foot
10 avril	DEL_2026_23	Demande de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la revégétalisation de la cour de l'école
10 avril	DEL_2026_24	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour la révégétalisation de la cour de l'école
10 avril	DEL_2026_25	Désignation des délégués aux différents syndicats dont la commune est membre
10 avril	DEL_2026_26	Composition de la commission communale des impôts directs
10 avril	DEL_2026_27	Désignation des conseillers devant siéger à la commission communale de révision des listes électorales

CFU BP 2025

OBJET		INVEST.	FONCTION.
Recettes	Prévision budg. totale	744 232,65 €	521 800,96 €
	Recettes réalisées	496 468,74 €	575 699,88 €
	Restes à réaliser	170 187,53 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budg.totale	990 000,00 €	748 037,31 €
	Dépenses réalisées	739 538,61 €	511 369,87 €
	Restes à réaliser	142 722,61 €	0,00 €
Diff.entre titres et mandats	Solde des réali. exercice	-243 069,87 €	64 330,01 €
Résultats antérieurs reportés	Résult. antér.reportés	245 767,35 €	226 236,35 €
Résultat de clôture	Excédent / déficit	2 697,48 €	290 566,36 €
Différence restes à réaliser	Restes à réaliser	27 464,92 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	30 162,40 €	290 566,36 €

BP BP 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RUBRIQUE	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	509 277,39	479 114,99
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	142 722,61	170 187,53
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	2 697,48
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**652 000,00**	**652 000,00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RUBRIQUE	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	797 000,00	506 433,64
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	290 566,36
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		**797 000,00**	**797 000,00**

CFU BA 2025

OBJET		INVEST.	EXPLT.
Recettes	Prévision budgétaire totale	97 004,24	119 788,29
	Recettes réalisées	25 856,04	115 028,85
	Restes à réaliser	25 588,00	0,00
Dépenses	Autor. budgétaire totale	253 500,00	185 000,00
	Dépenses réalisées	101 456,58	111 206,50
	Restes à réaliser	18 480,00	0,00
Différences	Solde des réalisations	-75 600,54	3 822,35
Résultats antérieurs	Résultats reportés	156 495,76	65 211,71
Résultat de clôture	Excédent / déficit	80 895,22	69 034,06
Différence RAR	Restes à réaliser	7 108,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	88 003,22	69 034,06

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RUBRIQUE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	136 520,00	48 516,78
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) N-1	18 480,00	25 588,00
REPORTS	Solde d'exécution reporté	-	80 895,22
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		155 000,00	155 000,00

SECTION D'EXPLOITATION :

RUBRIQUE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	230 000,00	160 965,94
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) N-1	0,00	0,00
REPORTS	Résultat d'exploitation reporté	-	69 034,06
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		230 000,00	230 000,00

Directrice de Publication : Viviane Mansard, Maire de Condé-Folie.
Rédaction : Philippe Darras, Stéphanie Devauchelle, Alain Gamain, Amélie Samier, Perle Van Dycke
Impression : IPNS
ISSN à venir